



## **AVIS**

### **DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES**

La société de Transport de la région Morges Bière Cossonay SA, propriétaire de la parcelle No 633, sise en zone agricole (nom local, Au Vieux-Motty), demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre 12 feuillus.

Ces arbres sont malades et présentent un danger pour le chemin de fer et le chemin d'accès à la propriété.

La strate buissonnante du boisé devra être préservée.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 7 mars 2023/ig

La Municipalité